

Jeudi, 30 janvier 2003

7. 59^e session de la Commission des droits de l'homme (Genève, 17.3-25.4.2003)

Propositions de résolution: B5-0064/2003, B5-0066/2003, B5-0067/2003, B5-0068/2003, B5-0072/200, B5-0074/2003

Objet de l'amendement	Amendement n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE – observations	
proposition de résolution commune (PPE-DE, PSE, ELDR, Verts/ALE, GUE/NGL, UEN, Sandbæk)						
après le § 7	9	Verts/ALE ea	VE	+	285, 189, 16	
§ 8	4	PPE-DE		+		
§ 11		texte original	vs	+		
§ 13		texte original	div			
			1	+		
			2	+		
après le § 13	6	GUE/NGL		–		
après le § 14	1	PSE	AN	+	269, 224, 11	
après le § 15	7	GUE/NGL		↓		
§ 16	§	texte original	div			
			1	+	modifié oralement	
			2/AN	+	443, 20, 21	
		3	ELDR		+	
		5	PPE-DE		+	
après le § 16	2	UEN		–		
après le § 17	8	Verts/ALE ea		↓		
vote: résolution (ensemble) adoption = PR remplacées				+		

Demandes de vote par appel nominal

PSE: am 1
EDD: § 16 [2^e partie]

Demandes de vote séparé

EDD: § 11

Demandes de vote par division

GUE/NGL

§ 13

1^{re} partie: ensemble du texte à l'exception du terme «forcée»

2^e partie: ce terme

EDD

§ 16

1^{re} partie: ensemble du texte à l'exception des termes «la situation des droits de l'homme ... Autorité palestinienne»

2^e partie: ces termes

Jeudi, 30 janvier 2003

Amendements oraux

M. Gahler a proposé un amendement oral au paragraphe 16 tendant à ajouter après «Corée du Nord» le terme «Birmanie».

M. Thomas Mann a proposé un amendement oral au paragraphe 16 tendant à y ajouter les termes «condamne de la façon la plus ferme l'exécution du Tibétain Lobsang Dhondup le 26 janvier 2003 pour de prétendus délits politiques et demande l'annulation immédiate de la condamnation à mort prononcée contre le lama Tenzin Delek».

8. Exploitation illégale des richesses de la République démocratique du Congo

Propositions de résolution: B5-0052/2003, B5-0053/2003 B5-0055/2003, B5-0059/2003 et B5-0061/2003

Objet de l'amendement	Amendement n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE – observations
proposition de résolution des groupes politiques					
B5-52/2003		UEN		—	
proposition de résolution commune (PPE-DE, PSE, Verts/ALE, GUE/NGL)					
§ 3	4	ELDR		—	
§ 4		<i>texte original</i>		+	modifié oralement
nouveau visa				+	amendement oral
cons A	1	ELDR		—	
cons B	2	ELDR		—	
cons C	3	ELDR		—	
vote: résolution (ensemble) adoption = PR remplacées et B5-55 caduque			AN	+	421, 4, 59

Demandes de vote par appel nominal

PPE-DE vote final de la PRC

Amendement oral

M. Deva a proposé un amendement oral tendant à insérer un nouveau visa:

«— vu la résolution 1457 (2003) du Conseil de Sécurité des Nations unies prolongeant de six mois le mandat du groupe d'experts susmentionné»

M^{me} Sauquillo Perez del Arco, au nom du groupe PSE, a proposé un amendement oral au paragraphe 4 tendant à y remplacer les termes «lorsque ces actes» par les termes «y compris les actes qui»

9. Suivi de la décharge 2000

Rapport: McCARTIN (A5-0002/2003)

Objet de l'amendement	Amendement n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE – observations
après le § 1	1	GUE/NGL		+	
§ 26		<i>texte original</i>	vs	+	
vote: résolution (ensemble)				+	

Demandes de vote séparé

UEN: § 26